
BUDGET DU CCAS

Note de présentation du Compte Financier Unique - Exercice 2025

Afin d'alléger la lecture du Compte Financier Unique, l'ensemble des chiffres sont arrondis.

Section de Fonctionnement

Total des dépenses : 51 012€ (59 032 € en 2024)

611 Contrats de prestation de services : 21 574 € payés à la société de téléassistance VITARIS – (8,28€ TTC par foyer et par mois). 250 adhérents ont été facturés au cours de l'exercice 2025.

6231 Annonces et insertions : 237€ € de frais de parution concernant la mise en concurrence.

6288 Autres : 7 500 € de participation versée par le CCAS aux structures accueillant les enfants de Mazamétains concernant les frais de séjour en A.C.C.E.M : Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (Colonies, centres aérés, centre de loisirs, séjour de vacances - MJC de Payrin, Centre aéré Les Galopins...).

Participation fixée à 2,40 € par jour et par enfant pour les accueils avec hébergement et à 2,30€ par jour et par enfant pour les accueils sans hébergement (Délibération du CCAS en date du 15 mars 2022).

65133 Secours d'urgence : 6 269 € d'aides accordées en 2025 suite aux décisions et délibérations du Conseil d'administration du CCAS (pour factures EDF, GDF, SIVAT, Fioul, loyer etc...).

65748 Subventions de fonctionnement aux associations : 15 395 € de subventions accordées conformément aux délibérations du conseil d'administration. (Voir tableau joint).

673 Titres annulés : 36€ d'annulations de recettes sur l'exercice antérieur.

Total des Recettes : 50 497€ (49 557 € en 2024)

706888 Prestations de services : 15 006€ de participation au service de téléassistance ont été facturés à 250 foyers ; pour un montant mensuel de 6 € par personne.

74748 Dotations et participations : 35 000€ de subvention d'équilibre versée par la Commune au budget du CCAS.

756 Libéralités reçues : 491 € de dons divers versés au profit du CCAS (à l'occasion de mariages célébrés en Mairie).

En 2025 le solde d'exécution de la section de Fonctionnement (Recettes – Dépenses) fait apparaître un solde négatif de 514,78 €.

Compte tenu de ces mouvements le nouvel excédent cumulé, en section de fonctionnement, s'élève à 31 630€19.

Après le vote du Compte Financier Unique CFU, il vous sera proposé d'inscrire cette somme en recette de fonctionnement au compte « 002 résultat de fonctionnement reporté ».

Section d'investissement

En 2025 aucune dépense et aucune recette ne sont constatées en section d'investissement du budget du CCAS.